

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de la CORRÈZE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAMPNIAT

Délibération n° 2023-47

Accusé de réception en préfecture
019-211906805-20231019-2023-47-DE
Date de télétransmission : 20/10/2023
Date de réception préfecture : 20/10/2023

Nombre de Conseillers

En exercice **14**

Présents **12**

Votants **13**

Pouvoir M. Marty à M. Beynet

OBJET : Abonnement petit gibus

L'an deux mil vingt-trois, et le dix-neuf octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de DAMPNIAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARDIE, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 10 octobre 2023

Présents: Mmes et MM BERNARDIE, BEYNET, CHABOT, GALLAND, GODART, MARGERIT, MERAUD, OVTCHARENKO, PEJOINE-MAGNAUDET, PEREIRA, POMPIER et POIRIER

Absents excusés : Mme RAYNAL et M. MARTY

Secrétaire de Séance : M. PEREIRA

Monsieur le maire propose au conseil municipal de poursuivre l'abonnement « Petit Gibus » au profit des élèves de CM2.

Le Petit Gibus est un magazine citoyen, original, fédérateur, distribué dans les écoles par les maires aux enfants de CM2.

Magazine autorisé de distribution dans les écoles depuis plus de 30 ans.

Partenaire des maires depuis 1987, le magazine Petit Gibus est issu d'une coproduction originale de l'association Gibus et de l'association départementale des maires de Loire-Atlantique en 1987.

Partenaire de l'ANDAM depuis plus de 15 ans, le magazine Petit Gibus est édité avec plus de 50 Associations départementales de maires réparties sur 12 régions.

Le coût par enfant en classe de CM2 à notre charge est de 0.80€/magazine soit 2,40€ pour 3 numéros soit un cout total de 14,40 €.

Les thématiques abordées cette année sont :

- Novembre 2023 : "Le handicap. Même pas peur !"
- Février 2024 : "Les transports. Cap vers la mobilité douce."
- Mai 2024 : "Vive le sport !"

Après délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- l'abonnement pour 6 « Petit Gibus »
- de donner tous pouvoirs au maire pour établir et signer les documents afférents

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le maire


Jean-Pierre BERNARDIE